



DE_2025_008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le trente et un mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Daniel COURRIAN, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 12 mars 2025

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Brigitte BOSQ BOUSQUET, Daniel COURRIAN, Véronique COURRIAN, Sabine FAUCHEY, Frédéric BROUSSEAU, Cécile BAILLON, Elodie ROLLAND , Grégory DUPA, Romain NOYEZ

Pouvoirs : Jean-Yves MERLET représenté par Brigitte BOSQ BOUSQUET

Étaient excusés : Chantal GUEGUEN, Paul SALLES, Lucile FREVILLE

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ BOUSQUET

Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Baignan-Prignac,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote.
Monsieur Daniel COURRIAN prend la présidence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Financier Unique 2024
- Arrête le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Baignan-Prignac comme suit :

Section de Fonctionnement:

- **Dépenses :** 307 962,10 €
- **Recettes :** 441 898,40 €
- **Solde d'exécution :** +133 936,30 €
- **Excédent reporté N-1 :** +306 870,62 €
- **Excédent Global de Clôture :** +440 806,92 €

Section d'Investissement

- Dépenses : 183 546,89 €
- Recettes : 284 241,50 €
- Solde d'exécution : + 100 694,61 €
- Déficit reporté N-1 : -116 291,09 €
- Déficit Global de Clôture : -15 596,48 €
- Besoin de financement : 15 596,48 €

Ont voté 10

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance

Brigitte BOSQ BOUSQUET



Le Président

Daniel COURRIAN



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 033-200083780-20250331-DE_2025_008-DE

S2LO